

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2007

présenté par

M. Aubert, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Rolland, M. Sermier,
M. Bazin, M. Gosselin, Mme Valentin, M. Le Fur, M. Brun et M. Bony

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	+10 000 000	0	+10 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (nouveau)	0	0	0	0
Fonds d'urgence pour les ressourceries et recycleries (ligne nouvelle) (<i>ligne nouvelle</i>)	+10 000 000	0	+10 000 000	0
TOTAUX	+10 000 000	+10 000 000	+10 000 000	+10 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un fonds d'urgence doté de 10 millions d'euros en direction des ressourceries et recycleries.

En effet, cette filière a subi de plein fouet les lourdes conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Pour la première fois de son histoire, Emmaüs a ainsi été contraint de faire un appel aux dons pour sa survie. Ressourceries, recycleries, structures Emmaüs ont perdu plus de 50 millions d'euros durant les deux mois de confinement.

Le présent amendement propose ainsi d'ouvrir 10 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'action 01 "Fonds d'urgence pour les Ressourceries et recycleries" du programme nouvellement créé "Fonds d'urgence pour les Ressourceries et recycleries".

Pour des raisons de pure recevabilité financière, il est proposé d'annuler 10 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'action "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire" du programme n° 358 "Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise

sanitaire".